

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	12 (1883)
Heft:	8
Rubrik:	Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Nos instants de loisir ayant été consacrés depuis quelque temps à fouiller nos petites archives scolaires, nous avons retrouvé, avec un plaisir indicible, parmi nos meilleurs souvenirs, les correspondances du solitaire du Gros Creux.

Cette revue nous a prouvé une fois de plus que le *Bulletin* est pour l'esprit ce qu'un bon dîner est pour le corps. Mais à un bon dîner il faut pour complément « le vin mousseux et le cigare ». Or, le Gros Creux nous a fourni jadis cet assaisonnement si goûté des lecteurs du *Bulletin*. En raison, sans doute, de l'instabilité des choses humaines, le Solitaire nous a malheureusement quittés, depuis longtemps déjà, en déclarant qu'il se mourrait. Nous aimons à croire qu'il n'est qu'en léthargie et qu'avec des soins on parviendra à le ressusciter.

Pourriez-vous, Monsieur le Rédacteur, nous en donner des nouvelles ? Est-il effectivement mort et enterré ?

Non, Gros Creux n'est pas mort. Car il vit encore, car il vit encore..... nous répètent les échos de ces bois. Mais pourquoi ne vient-il donc pas égayer à nouveau ses amis, les lecteurs du *Bulletin* ? Ne serait-il plus Solitaire ???

Enfin, s'il ne daigne plus nous favoriser de sa correspondance, veuillez, Monsieur le Rédacteur, l'inviter à léguer son manteau à un sien cousin, afin de mettre un terme à la longue abstinence des abonnés du *Bulletin*.

P. C.

RÉP. DE LA RÉD. — Le Solitaire du Gros Creux a jusqu'ici résisté à tous les moyens mis en œuvre pour le ressusciter. Espérons toutefois qu'un beau jour, comme le Phénix de la fable, il renaittra de ses cendres.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité croit devoir encore faire connaître à tous les sociétaires que les Administrations des chemins de fer de Bulle-Romont et de la Suisse-Occidentale les favorisent des rabais dont ils ont joui les années précédentes. Ils prendront donc un billet de simple course à destination de Palézieux ; ce billet, qu'ils voudront bien conserver, leur donnera droit au retour gratuit.

Un service de voitures est organisé pour aller de Palézieux (gare) à Attalens et retour. Ceux et celles qui voudront en profiter paieront, à Palézieux, 50 cent. et on leur délivrera une carte qui leur donnera droit au retour gratuit. Cette facilité de parcours évitera aux sociétaires les fatigues d'une course à pied ainsi qu'une perte de temps inévitable autrement.